

N/REF : 13/10/2025 15H17 C:003808 I:14524
V/REF : AC/C30202
V/Email reçu le Lundi 13/10/2025 a 15H17

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. KRN
IMMEUBLE : RES KARLINA -KRN
4, RUE MAY RENAULT
.
56000 VANNES

Rennes, le 24 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-001
LOCALISATION : ALLEE 4 RENAULT - MME BALENSI 07 86 43 32 39
LOGEMENT N° 110381, PORTE N°220, 1° ÉTAGE
MOTIF : FUITE DU SOCLE DU BALLON D'EAU CHAUDE
Donneur d'ordre : Mme E RIVIERE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 24/12
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MALGRÉ LA PRISE DE RDV, LOCATAIRE ABSENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 05/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : BALLON PERCÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
INTERVENTION REMPLACEMENT BALLON REPROGRAMMÉE
--

INTERVENTION 17/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
COUPURE D'EAU
MISE EN SÉCURITÉ HYDRAULIQUE
MISE EN SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE
VIDANGE DU BALLON
DÉPOSE ET ENLEVEMENT ANCIEN BALLON
ÉQUIPEMENT NOUVEAU BALLON
FOURNITURE ET POSE GROUPE DE SÉCURITÉ
FOURNITURE ET POSE SIPHONETTE ET VIDAGE
REPRISE RACCORDEMENTS PVC
FOURNITURE ET POSE TRÉPIED
RACCORDEMENT HYDRAULIQUE
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

REMISE EN EAU
REMISE SOUS TENSION
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : FM LCOMPTER Email envoyé le 23/03/26 a 11H24 eriviere@aiguillon.com

05/01 : MSG REP

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 05/01/26 A 14H29 ERIVIERE@AIGUILLON.COM

AT LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 24/12/25 A 11H32 MME E RIVIERE

NR LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 16/12/25 A 10H15 ERIVIERE@AIGUILLON.COM

1612 : POUVEZ-VOUS NOUS CONFIRMER QUE CETTE DEMANDE EST TOUJOURS D'ACTUALITÉ. SANS RÉPONSE DE VOTRE PART SOUS HUITAINE NOUS PROCÉDERONS A LA CLÔTURE DU DOSSIER. VOUS REMERCIANT.

--

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 28/11/25 A 10H31 ERIVIERE@AIGUILLON.COM

2811: POUVEZ VOUS NOUS INDIQUER SI LE LOGEMENT EST BIEN VACANT ET SUR PASS CHANTIER POUR QUE NOUS PUISSIONS RÉALISER NOTRE INTERVENTION, DANS CETTE ATTENTE, CORDIALEMENT

--

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 05/11/25 A 15H45 ERIVIERE@AIGUILLON.COM

0511: POUVEZ VOUS NOUS INDIQUER SI LE LOGEMENT EST BIEN VACANT ET SUR PASS CHANTIER POUR QUE NOUS PUISSIONS RÉALISER NOTRE INTERVENTION, DANS CETTE ATTENTE, CORDIALEMENT

--

MB LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 21/10/25 A 09H52 MME E RIVIERE

2110 : BONJOUR. SUITE CONVERSATION TELEPHONIQUE AVEC MR BOURGEOUX, IL NOUS DEMANDE D'INTERVENIR DANS LE LOGEMENT QUAND IL L'AURA QUITTÉ SOIT FIN OCTOBRE. POURRIEZ-VOUS REVENIR VERS NOUS QUAND LE LOGEMENT SERA LIBÉRÉ ET SUR PASS CHANTIER SVP?
EN VOUS REMERCIANT

14/10 : MESSAGE VOCAL

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 05/11/25 A 15:45 MME E RIVIERE

NR LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 28/11/25 A 10:30 MME E RIVIERE

NR LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 16/12/25 A 10:13 MME E RIVIERE

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 05/01/26 A 14:25 MME E RIVIERE

FM LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 23/03/26 A 11:23 MME RIVIERE E

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT		
1,00	DEP002-Dépl. 24/12	2	20,00			20,00
1,00	PBL159-FP.1 Ballon 150L ACI/NRJ C-T 3	51	566,06			566,06
	TOTAL H.T.					586,06
	T.V.A. a 10,00%					58,60
	TOTAL T.T.C.En EURO					644,66

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.